



Décision n° CODEP-OLS-2019-017301 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 11 avril 2019 autorisant EDF à modifier de manière notable le réacteur n° 1 de la centrale de Saint-Laurent des Eaux (INB n° 100)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 593-15 et R. 593-55 ;

Vu le décret du 8 mars 1978 autorisant EDF à créer deux tranches de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2018-058670 du 13 décembre 2018 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D5160-SMIPE/SC-CD 4407249 du 23 novembre 2018 et l’ensemble des éléments complémentaires apportés par courrier électronique du 18 janvier 2019 ;

Considérant que, par courrier du 23 novembre 2018 susvisé, Électricité de France (EDF) a déposé une demande d’autorisation de modification portant sur l’affaire PNPP 1797 tome B qui consiste au traitement de l’interférence entre l’affaire PNPP 1797A « Installation d’un boremètre sur la décharge RCV » et l’affaire PNPP 1267 B « Amélioration de la tenue en température des pompes RCV » ; que cette modification constitue une modification notable de ses installations relevant du régime d’autorisation de l’Autorité de sûreté nucléaire régi par l’article R. 593-55 du code de l’environnement susvisé,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France (EDF), ci-après dénommée « l’exploitant », est autorisée à modifier l’installation nucléaire de base n° 100 dans les conditions prévues par sa demande du 23 novembre 2018 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 11 avril 2019.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général adjoint**

Signée par : Julien COLLET